



DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RÉALISÉ DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

<p>Demandeur</p> <p>Nom/Prénom.....</p> <p>Adresse.....</p> <p>.....</p>	<p>Propriétaire</p> <p>Nom/Prénom.....</p> <p>Adresse.....</p> <p>.....</p>
<p>Bien à contrôler</p> <p>Adresse.....</p> <p>.....</p> <p>Personne à contacter pour effectuer la visite :</p> <p>Coordonnées téléphoniques :</p> <p>Pièces à fournir lors de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de localisation du bien ✓ Plan cadastral ✓ Références cadastrales (toutes les parcelles concernées par la vente) <p>Pièces à tenir à disposition lors de la visite :</p> <p>Tout document pouvant justifier de la composition et l'entretien du dispositif d'assainissement non collectif (facture, plan de construction, ancien diagnostic, justificatif de vidange ...)</p>	<p>Facture à adresser à :</p> <p>Nom.....</p> <p>Adresse.....</p> <p>.....</p> <div style="text-align: center;"> </div>
<p>Depuis le 1er janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif, justifiant de l'état de l'installation, est à joindre au dossier des diagnostics immobiliers. Le document doit dater de moins de trois ans au moment de la vente. (Article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique et Article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation).</p> <p>Le Syndicat Armagnac Ténarèze est en charge de cette compétence sur ses communes adhérentes.</p> <p>Ce contrôle, obligatoire, est soumis à une redevance de 125€ HT soit 137.5€ TTC (Délibération du 3 avril 2018)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Aucun contrôle n'as été effectué OU le contrôle date de plus de trois ans, Je souhaite effectuer ce contrôle et m'engage à régler la redevance afférente.</p>	
<p><input type="checkbox"/> Un contrôle a déjà eu lieu, il y a moins de trois ans, je souhaite une copie du diagnostic.</p>	
<p>Diffusion des conclusions (e-mail):</p> <p>Notaire</p> <p>Agence immobilière.....</p> <p>Autre.....</p>	<p>Date,</p> <p>Signature,</p>

